

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE

SIMULEZ VOS COTISATIONS

Le simulateur de cotisations du site www.cavec.org : un outil de vérification de la cotisation 2008 qui vous est réclamée (hors régularisation).

SIMULEZ VOTRE RETRAITE

Quel sera le montant de votre retraite ?

A l'aide du simulateur du site www.cavec.org, découvrez, en quelques clics, le montant que vous toucherez annuellement à l'âge de la retraite.

Les cotisations

Le transfert du statut de salarié vers le statut libéral a été continu depuis 1996 mais le mouvement semble s'être arrêté en 2003. De 6 533 en 1996, les experts comptables salariés sont passés à **5 173** en 2007, soit 20 % de moins alors que, pour la même période, l'effectif global de la CAVEC augmentait de 11 %. En 2007, les salariés représentent **28,4 %** de l'effectif des cotisants au régime de retraite contre 43 % en 1996, année où le pourcentage a été le plus élevé. Le nombre des nouvelles affiliations s'établit à 648 en 2007. Toutefois, la procédure d'affiliation des experts comptables peut connaître un retard dans l'enregistrement qui n'est pas

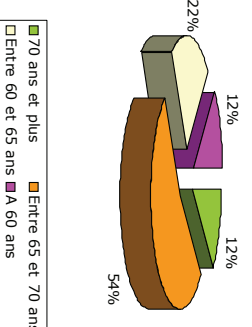
encore rattrapé au moment où la statistique a été établie. L'effet cumulé d'affiliation qui reste aux alentours de 700 nouveaux adhérents et de radiations de l'ordre des deux tiers du chiffre précédent permet une croissance du nombre des cotisants tant que les générations fortes de 1947-1950 ne cessent pas leur activité. Toutefois, ceci induit une augmentation de la part des cotisants de plus de 60 ans, qui atteint presque 16%. A côté de la décroissance de la part des experts comptables salariés et de l'augmentation du nombre des cotisants de plus de 65 ans, il faut également signaler que le nombre de cotisants en classe 18 augmente régulièrement.

Les retraites

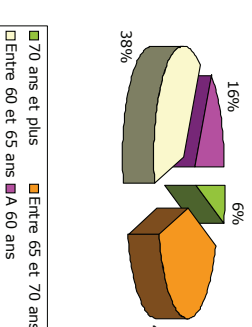
Le nombre des retraités de droits propres augmente au rythme moyen de 3 % par an de 1995 à 2006, le nombre annuel des liquidations de droit direct étant un peu supérieur à 290. Le tiers des liquidations du régime complémentaire intervient avant l'âge de 65 ans. Leur répartition par âge, montre en 5 ans, une tendance à la réduction de l'âge moyen de liquidation qui est beaucoup moins significative que l'augmentation du nombre des actifs de plus de 60 ans. Par ailleurs, la génération 1947, qui est la génération dont les effectifs sont les plus forts, atteint l'âge de 60 ans en 2007. On peut donc s'attendre à une croissance du nombre des liquidations au cours des prochaines années. Les âges de liquidation des droits sont liés aux conditions de cessation d'activité mais les deux notions doivent être soigneusement distinguées. On constate que parmi les 2 919 cotisants de 60 ans et plus, 842 avaient liquidé l'une ou

l'autre (ou les deux) des prestations auxquelles ils avaient droit.

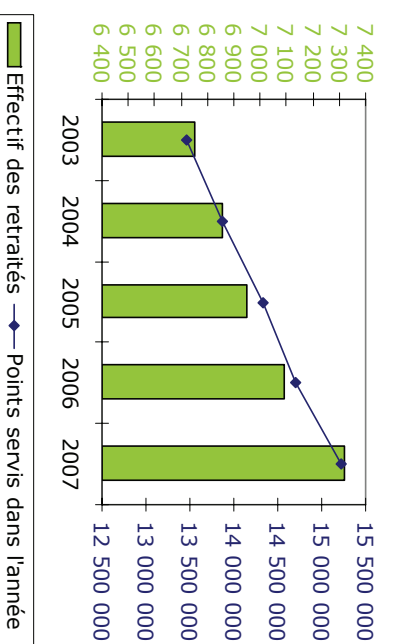
Age de départ en retraite en 2003



Age de départ en retraite en 2007



Evolution de l'effectif des retraités et du nombre de points servis



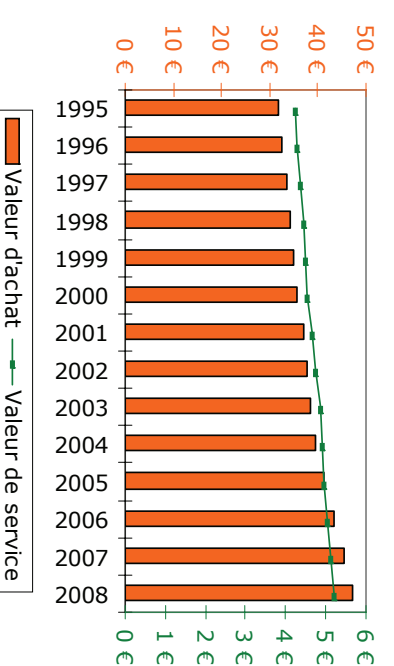
Le rendement technique

Quelle évolution ?

Pour les années 1995 à 2000, les valeurs en euros ont été recalculées à partir des valeurs fixées en francs; les pourcentages d'accroissement sont calculés sur les valeurs d'origine en francs et ne peuvent pas être retrouvés à partir des valeurs arrondies en euros. La valeur du point de retraite a été portée le 1^{er} janvier 2008 à **5,19 €**, soit une augmentation de **1,6 %**. En portant parallèlement le point cotisé à **47,13 €** (**3,6 %** d'augmentation), le conseil d'administration a poursuivi la décroissance du rendement. Par l'action conjuguée d'une augmentation limitée du

point de retraite et d'une augmentation plus forte du point cotisé, le rendement s'établit à **11,6 %** en 2006, **11,2 %** en 2007 et à **11 %** en 2008 alors qu'il était de 13,3 % en 1995. L'effort a été partagé entre les actifs qui ont vu leurs cotisations progresser plus vite que les prix et par les retraités dont la revalorisation des retraites a été limitée. Cette politique a été formalisée par une décision du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2005 qui a décidé, à partir de 2006 et pour l'avenir, de faire porter l'effort de baisse du rendement quatre fois plus sur les actifs que sur les retraités.

Evolution de la valeur du point de 1995 à 2008



L'équilibre financier

Les résultats financiers

De 2002 à 2007, les réserves du régime complémentaire se sont accrues de plus de 400 millions dès lors que l'on réintroduit les plus values latentes sur les valeurs mobilières. Cette progression s'explique uniquement par les résultats financiers : le solde technique a été faiblement négatif et a été compensé par le transfert de réserves en provenance du régime de base. Rappelons qu'au 31 décembre 2003, les réserves du régime de l'allocation ont été réparties entre la CNAVPL pour le régime de base et le régime complémentaire de la CAVEC. Des transferts complémentaires sont intervenus ensuite au titre des opérations sur les exercices 2003 et précédents. Si en début de période, le solde technique était faiblement négatif, la politique de baisse de rendement a permis de dégager un solde positif qui devrait le rester jusqu'au départ en retraite des générations 1947-1950, dont les modalités sont encore incertaines car liées en même temps à des choix de comportement individuel et à l'évolution globale de la profession.

L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE				
	2004	2005	2006	2007
Solde technique	-2,69	1,579	3,549	4,491
Cotisations	-66,375	-73,369	-78,564	-84,287
Prestations	(- 68,182)	(- 71,038)	(- 74,050)	(- 78,540)
Gestion administrative	(- 0,883)	(- 0,752)	(- 0,965)	(- 1,308)
Solde financier élargi	69,308	131,808	103,731	61,103
Résultats comptables	-11,227	-76,19	-5,563	-3,946
Variations des plus values latentes	(+ 58,081)	-55,619	-98,168	-57,157
Solde des transferts	1,954	0,353	0,611	0,295
Solde global	68,572	133,741	107,891	65,889
Reserves au 31 décembre :	783,469	917,211	1 025,102	1 091,99
dont réserves comptables	630,691	708,814	718,537	727,269
dont plus values latentes	152,778	208,397	306,565	363,722

En millions d'euros

Produits financiers et réserves

PRESENTATION AVEC PRISE EN COMPTE DES PLUS VALUES LATENTES (en millions d'euros)					
Années	Réserves au 1 ^{er} janvier	Produits financiers brut	Rendement brut	Inflation	Rendement net
1990	175,89	12,096	6,90%	3,40%	3,40%
1995	377,39	32,593	8,60%	1,70%	6,90%
2000	671,04	27,948	4,20%	1,80%	2,30%
2005	783,47	131,817	16,80%	1,90%	14,70%
2006	917,13	103,724	11,30%	1,90%	9,20%
2007	1025,11	61,1	6,00%	1,60%	4,30%
Moyenne			9,20%	2,00%	7,10%
Ecart type			7,00%	0,80%	6,90%

LE REGIME DE L'INVALIDITE-DECES

La CAVEC et l'action sociale en 2007

LES PRESTATIONS DU REGIME INVALIDITE-DECES

En 2007, toutes prestations confondues, le régime a versé **5,043** millions d'euros.

Depuis 2007

Le nouveau régime de prévoyance, approuvé par le ministre de tutelle est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

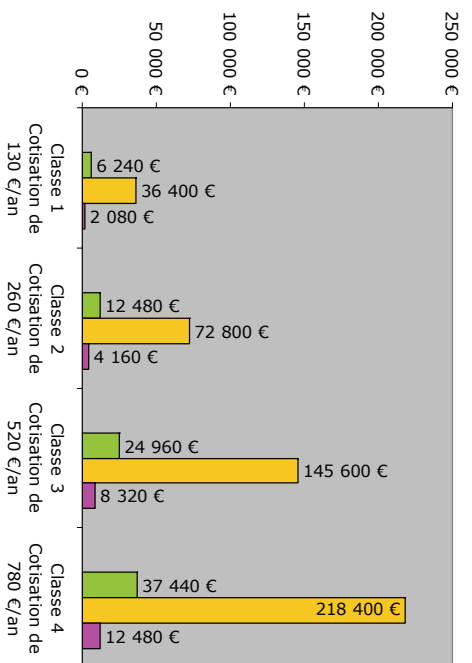
Les nouveaux statuts du régime Invalidité Décès ont modifié de façon importante la réglementation :

- Prestations améliorées (doublement du montant du capital décès en classe 4, amélioration significative du montant des pensions d'invalidité).
- Service d'une rente pour chaque enfant de moins de 25 ans (et non plus 21 ans comme auparavant).

- Maintien de la couverture à titre obligatoire jusqu'à 70 ans pour les adhérents inscrits au Tableau de l'Ordre des experts-comptables.

- Modification de la liste des bénéficiaires de l'assurance décès.
- *Art. 4.11. - BENEFICIAIRES DU CAPITAL DECES*

Montants des cotisations et prestations du régime invalidité-décès en 2008



- Montant annuel de la pension d'invalidité pour un taux à 100%
- Montant du capital décès
- Montant de la rente annuelle versée aux enfants de moins de 25 ans, en cas de décès

CAVEC - 21, rue de Berri - 75403 Paris cedex 08 - tel cotisations : 01 44 95 68 10 - tel prestations : 01 42 99 99 63

Un nouveau régime de prévoyance

- La ou les personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective, totale et permanente de l'assuré ;
- Les héritiers tels qu'ils sont définis à l'article 734 du Code civil.

L'adhérent conserve la possibilité de notifier à la Caisse un ordre différent, par lettre recommandée avec accusé de réception. Chacune de ces quatre catégories constitue un ordre d'approbation correspondants.

La CAVEC et l'action sociale

En 2007

Les quatre commissions sociales, composées des administrateurs de la caisse, se sont réunies quatre fois en 2007 et ont étudié 403 dossiers.

La commission de recours amiable qui statue, préalablement à tout recours devant les tribunaux, sur les réclamations formées par les adhérents contre les décisions prises par la caisse, a examiné 290 dossiers en 2007 et a donné 240 agréments. Ces dossiers représentaient essentiellement des remises de majorations de retard.

La commission d'incapacité, qui se prononce sur l'état d'incapacité ainsi que sur l'état d'invalidité des adhérents ou de leurs ayants droit, a accepté 60 dossiers sur 68 en 2007.

La commission des affaires sociales, qui gère les fonds sociaux de la caisse et peut accorder des secours a validé 15 dossiers sur 29 en 2007.

La commission des admissions en non-valeur, qui a vocation à examiner les cas dans lesquels la CAVEC est dans l'impossibilité de recouvrer les cotisations dues par les adhérents non solvables ou partis sans laisser d'adresse a prononcé 24 admissions en non valeur en 2007.



flash infos

N°2

Edito

Le document que vous avez entre les mains a vocation à vous apporter des points de repères sur la gestion et les résultats de votre caisse de retraite pour l'année 2007. Une publication de ce type sera réalisée chaque

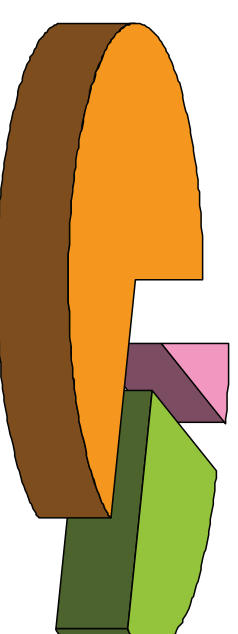
année afin que vous puissiez suivre l'évolution des données-clés des régimes CAVEC. Ce Flash-Infos traite principalement du régime de retraite complémentaire, celui-ci ayant un poids très important ; la retraite complémentaire représentant, en moyenne, 69% du montant de la retraite d'un Expert-Comptable. Ce support d'information qui se veut généraliste, sera complété, dans les mois qui viennent, par une communication ciblée qui s'attachera à apporter à chacun les réponses aux questions que sa situation l'amène à se poser.

La place de la CAVEC

dans la retraite des experts-comptables

Expert comptable libéral

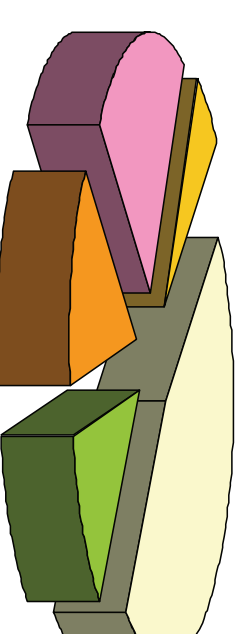
Retraite totale de 30 000 à 40 000 €



■ CNAVTS ■ CAVEC base ■ CAVEC complémentaire

Expert comptable salarié

Retraite totale de 40 000 à 60 000 €



■ CNAVTS ■ ARRCO □ AGIRC ■ CAVEC base ■ CAVEC complémentaire

Zoom sur

Les chiffres clés de l'année 2007

- > 7 320 retraités en 2007 contre 7 091 en 2006
- > 18 202 cotisants à la CAVEC en 2007 contre 17 922 en 2006
- > 648 nouvelles affiliations
- > 357 demandés de retraite complémentaire
- > Un rendement des cotisations de retraite complémentaire de 11 %
- > L'âge moyen de départ en retraite en 2007 a été de 63,9 ans
- > 78,64 millions d'euros de prestations versées en 2007